

Type Diplôme : MASTER		
COMPOSANTE		
MENTION	DROIT DE LA SANTE	
Session M1	Session unique	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2024-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
Session M2	Session unique	
LANGUE ENSEIGNEMENT		
/		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
Stages		
/		
Autres modalités		
/		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
/		
Seconde chance		
/		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
L'année est validée dès lors que l'étudiant y obtient une moyenne supérieure ou égale à 10/20.		
Capitalisation/conservation		
<ul style="list-style-type: none"> - Seuls les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables et conservables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20. - Pour les matières non validées, l'étudiant ne conserve pas le bénéfice des notes obtenues aux épreuves si la matière prévoit un ensemble CM+TD. 		
Compensation		
<ul style="list-style-type: none"> - Les UE et semestres sont validés isolément ou par compensation. - Les matières d'une UE sont validées isolément ou par compensation. La compensation est organisée entre toutes les matières d'une même UE. 		
Note éliminatoire		
/		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master		

MASTER 1		DROIT DE LA SANTE											Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type													Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Porteur / Porté	Mutualisé avec	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée
Semestre	S1	SEMESTRE 1			186	40,5		29	29	Oui	Oui					
Bloc	S1	COMPÉTENCES TRANSVERSALES														
UE	S1	UE1 : Communication spécialisée pour le transfert des connaissances				13,5		2	2	Oui	Oui					
Matière	S1	Anglais	Porteur			13,5		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
Bloc	S1	COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES														
UE	S1	UE2 : (Niveau Standard) Gérer un établissement de santé, social, ou médico-social			30			3	3	Oui	Oui					
Matière	S1	Droit des finances publiques approfondi	Porté	PUBLIC	30			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit d'1h
UE	S1	UE3 : (Niveau Standard) Sécurisation juridique de l'activité de santé, médico-sociale ou l'activité de recherche en santé			60			6	6	Oui	Oui					
Matière	S1	Droit européen du numérique	Porté	NUMERIQUE	30			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit d'1h
Matière	S1	Droit de la responsabilité administrative	Porté	PUBLIC	30			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit d'1h
UE	S1	UE4 : (Niveau Standard) Maitriser les contextes juridiques et politiques pour prévenir les risques juridiques			96	27		18	18	Oui	Oui					
Matière	S1	Introduction au droit médical et au droit des professions de santé	porteur		33	13,5		7	7	Oui	Oui	CC&CT	CC = 1 / CT =3		Écrit	3h
Matière	S1	Droit de la protection sociale 1	Porté	SOCIAL	33	13,5		8	8	Oui	Oui	CC&CT	CC = 1 / CT =3		Écrit	3h
Matière	S1	Droit et politiques de santé publique	Porté	PUBLIC	30			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit d'1h
Semestre	S2	SEMESTRE 2			139	61,5		31	31	Oui	Oui					
UE	S2	UE5 : Communication spécialisée pour le transfert des connaissances				13,5		2	2	Oui	Oui					
Matière	S2	Anglais	Porteur			13,5		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
UE	S2	UE6 : (Niveau Standard) Gérer un établissement de santé, social, ou médico-social			33			3	3	Oui	Oui					
Choisir une matière parmi les 2 proposées :																
Matière	S2	Droit de la commande publique	porté	PUBLIC	33			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit d'1h
Matière	S2	Droit européen du numérique en santé	porté par la Chaire Jean Monnet	NUMERIQUE	30			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit d'1h
UE	S2	UE7 : (Niveau Standard) : Encadrer des équipes intervenant dans le domaine de la santé			30			3	3	Oui	Oui					
Matière	S2	Droit de la fonction publique et RH	porté	PUBLIC	30			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit d'1h
UE	S2	UE8 : (Niveau Standard) Sécurisation juridique de l'activité de santé, médico-sociale ou l'activité de recherche en santé			33			3	3	Oui	Oui					
Matière	S2	Droits Fondamentaux de l'Union Européenne	porté	DIDE	33			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit d'1h
UE	S2	UE9 : (Niveau Standard) Maitriser les contextes juridiques et politiques pour prévenir les risques juridiques			76	48		20	20	Oui	Oui					
Matière	S2	Droit de la protection sociale 2	porté	SOCIAL	33	13,5		8	8	Oui	Oui	CC&CT	CC = 1 / CT =3		Écrit	3h
Matière	S2	Le système de santé français	Porteur		33	13,5		8	8	Oui	Oui	CC&CT	CC = 1 / CT =3		Écrit	3h
Matière	S2	Méthode de concours de la fonction publique	porté	PUBLIC	10	13,5		4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S2	Méthodologie des concours de la santé				7,5		/	/							Non évalué
TOTAL ANNUEL					325	102		60	60							

